

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 2 décembre 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absente M^{me} Nathalie Simard

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

260-12-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 4 novembre 2019
- 3- Règlements numéros 2018-473 et 2018-479 – emprunt temporaire
- 4- Règlement numéro 2019-480 – emprunt temporaire
- 5- Demande de dérogation mineure de M^{me} Chloé Brassard-Carrier et M. Simon Doyle
- 6- Travaux égout rue de la Gare - suivi
- 7- Travaux aqueduc rang des Îles - suivi
- 8- Rapport fin de saison entretien Véloroute 2019
- 9- Village de pêche Mistral
- 10- Contrat de déneigement – chemin d'accès à la prise d'eau
- 11- Achat d'équipement patinoire
- 12- Évaluation du poste Horticulteur
- 13- Embauche journalier-opérateur
- 14- Budget 2020 – Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud
- 15- Adoption du règlement numéro 2019-486 concernant le traitement des élus municipaux
- 16- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires
- 17- Code d'éthique des élus – rapport annuel relatifs aux dons
- 18- Calendrier 2020 des sessions du conseil
- 19- Correspondance
- 20- Rapports des comités
- 21- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-12
- 22- États comparatifs budgétaires
- 23- Fermeture de route en période hivernale – entente avec le MTQ
- 24- Fonds de développement agroalimentaire – transfert d'une subvention
- 25- Avis de motion : règlement fixant les taux des taxes foncières
- 26- Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc
- 27- Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout
- 28- Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles
- 29- Motion de félicitations
- 30- Affaires nouvelles
- 31- Période de questions
- 32- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019

Une correction doit être apportée dans le titre du point # 2 à la page 3980, du livre des procès-verbaux. On aurait dû lire « Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 7 et 21 octobre 2019 ».

261-12-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 4 novembre 2019, en tenant compte d'une modification à être apportée à la page 3980.

3- RÈGLEMENTS NUMÉROS 2018-473 ET 2018-479 – EMPRUNT TEMPORAIRE

Ces deux règlements d'emprunt totalisent 500 000 \$. Comme pour la plupart des règlements d'emprunt autorisés, il est nécessaire de faire un emprunt temporaire dans l'attente du financement permanent pour ces travaux.

262-12-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Dany Dallaire à faire un emprunt temporaire d'un montant maximum de 500 000 \$ en vertu des règlements numéros 2018-473 et 2018-479.

4- RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-480 – EMPRUNT TEMPORAIRE

Ce règlement d'emprunt totalise 420 750 \$. Comme pour la plupart des règlements d'emprunt autorisés, il est nécessaire de faire un emprunt temporaire dans l'attente du financement permanent pour ces travaux.

263-12-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Dany Dallaire à faire un emprunt temporaire d'un montant maximum de 420 750 \$ en vertu du règlement numéro 2019-480.

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME CHLOÉ BRASSARD-CARRIER ET M. SIMON DOYLE

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport.

M^{me} Chloé Brassard-Carrier et M. Simon Doyle ont fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction projetée d'un bâtiment accessoire en cour avant, contrairement à l'article 4.24 du règlement de zonage numéro 2018-464.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions.

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain, sa forme, la présence d'une ligne de transport d'énergie ainsi qu'un fossé rendent difficile le positionnement des bâtiments sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un usage ou la densité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de permis située à proximité d'un milieu humide présumé;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de validation conçu par la firme Environnement CA a été fourni par la propriétaire et que selon ce rapport le projet à cet endroit est envisageable;

CONSIDÉRANT QUE lors de la délivrance du permis, le formulaire prévu dans le cas d'un permis à proximité d'un milieu humide, devra impérativement être dûment signé par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis un plan modifié pour l'emplacement du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

264-12-19 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité par le conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M^{me} Chloé Brassard-Carrier et M. Simon Doyle, leur permettant de construire un bâtiment accessoire de 107 m², lequel serait érigé en cour avant de la future résidence, conformément au croquis indiquant un nouvel emplacement du bâtiment accessoire fourni par le demandeur, lequel devra faire préparer un plan de localisation amendé.

6- TRAVAUX ÉGOUT RUE DE LA GARE - SUIVI

La partie de travaux prévue pour 2019 est complétée. Il restera les travaux de pavage en 2020. La réception provisoire des travaux effectués a été décrétée le 28 novembre dernier.

Le décompte numéro 2 de l'entrepreneur est déposé. L'ingénieur recommande le paiement de ce décompte au montant de 86 010.10 \$ plus taxes, incluant des travaux supplémentaires de 13 843.26 \$.

Des discussions suivent. Malgré la recommandation de paiement, les membres désirent obtenir plus d'informations concernant certains travaux supplémentaires. Le paiement de certains de ces travaux n'est pas autorisé.

265-12-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 2 de l'entrepreneur Transport Dany Gagnon, pour les travaux d'égout dans la rue de la Gare au montant ajusté de 92 083.90 \$ avant la retenue contractuelle et les taxes, lequel paiement exclut les modifications comprises aux ordres de travail # 3266, 3267 et 3268.

Comme la réception provisoire des travaux a été décrétée, l'entrepreneur demande la libération de la retenue de 10 %. Il échangerait cette retenue contre des cautionnements.

L'ingénieur au dossier recommande cette libération au montant de 18 931.25 \$.

Des discussions suivent. Les membres sont en accord avec la libération de 50 % de la retenue seulement, sans l'émission de cautionnement.

266-12-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la libération de 50 % de la retenue contractuelle, effectuée sur les décomptes # 1 et # 2 de l'entrepreneur Transport Dany Gagnon, en regard des travaux d'égout dans la rue de la Gare.

7- TRAVAUX AQUEDUC RANG DES ÎLES - SUIVI

Ce point est annulé.

8- RAPPORT FIN DE SAISON ENTRETIEN VÉLOROUTE 2019

Le rapport de fin de saison de l'entretien de la Véloroute pour 2019 est déposé. Le rapport fait état de dépenses qui s'élèvent à 24 311.07 \$, un remboursement de 11 828 \$ est attendu.

9- VILLAGE DE PÊCHE MISTRAL

La nouvelle personne responsable du comité est M^{me} Justine Harvey, en remplacement de M. Francis Marquis.

M^{me} Justine Harvey dépose au conseil municipal les demandes pour l'édition 2020, ainsi qu'une demande d'aide financière de 3 000 \$. Les membres conviennent de signer une entente et d'offrir les mêmes services que l'an dernier incluant une aide financière de 3 000 \$.

267-12-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution de 3 000 \$ au Village de pêche Mistral, ainsi que le prêt de locaux, de salles et d'accès aux installations sanitaires du camping et d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente qui sera préparé à cette fin.

10- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN D'ACCÈS À LA PRISE D'EAU

Au cours des dernières années, le contrat relatif au déneigement du chemin d'accès menant à la prise d'eau de la municipalité était octroyé à une entreprise agricole de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Cet entrepreneur n'offre plus le service.

La municipalité a approché quelques firmes et agriculteurs qui offrent ce genre de service dans le secteur de la prise d'eau potable. Deux soumissions sont déposées comme suit :

- Les Maraîchers Potvin inc. 125 \$/heure plus taxes
- Ferme M. et M. Lapointe Forfaitaire 3 000 \$ ou 135 \$/heure

Il est recommandé d'accorder le contrat à la Ferme M et M. Lapointe pour leur proposition forfaitaire.

268-12-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de déneigement du chemin d'accès à la prise d'eau potable à la Ferme M et M Lapointe, pour la saison 2019-2020, pour un montant forfaitaire de 3 000 \$ plus taxes.

11- ACHAT D'ÉQUIPEMENT PATINOIRE

Lors du dernier Lac à l'Épaule, une recommandation du comité des loisirs concernant l'acquisition d'une surfaceuse pour la surface glacée de la patinoire. Cette recommandation a été approuvée.

269-12-19

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une surfaceuse manuelle Proglace pour un montant de 450 \$ plus taxes, auprès de Concpetion Pronatek.

12- ÉVALUATION DU POSTE HORTICULTEUR

En septembre dernier, M^{me} Linda Laplante a été officiellement embauchée pour le nouveau poste d'horticultrice. Conformément à la convention collective en

vigueur, l'évaluation de cet emploi a été faite conformément au plan d'évaluation des emplois en vigueur conjointement avec la partie syndicale.

Suivant cet exercice, le poste d'horticulteur obtient un pointage de 477 et par conséquent est un poste de classe 5, en vertu de la convention collective.

Le comité des ressources humaines recommande au conseil de ratifier cette évaluation officiellement.

270-12-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la nouvelle évaluation pour le poste d'horticulteur avec un pointage de 477 et que ce poste soit rémunéré selon la classe 5 de la convention collective et ce rétroactivement à sa création.

13- EMBAUCHE JOURNALIER-OPÉRATEUR

Lors de la signature de la dernière convention collective, une lettre d'entente a été signée par laquelle une troisième personne serait embauchée à temps plein au service des travaux publics, pour une période de 18 mois.

Le poste de journalier-opérateur a donc été ouvert à l'interne et la candidature de M. Dave Potvin a été déposée. Il est donc recommandé de confirmer l'embauche de M. Dave Potvin au poste à temps plein pour 18 mois et selon les modalités de la lettre d'entente signée.

271-12-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'embauche de M. Dave Potvin au poste de journalier-opérateur à temps plein au service des travaux publics, pour une période de 18 mois débutant le 18 novembre 2019 conformément aux modalités de la lettre d'entente comprise à la convention collective.

14- BUDGET 2020 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD

Le budget 2020 a été déposé au conseil.

272-12-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2020 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud, au montant de 115 550 \$ et lequel prévoit une quote-part de 3 800 \$ pour notre municipalité.

15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-486 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

M^{me} Claire Girard dépose et résume le règlement 2019-486 lequel est déposé pour adoption.

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il est à propos de revoir la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 octobre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 21 octobre 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

RÈGLEMENT
2019-486

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 3 – ABROGATION

Le règlement numéro 2011-400 est abrogé a tout fin que de droit.

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 17 000 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

ARTICLE 5 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

- 5.1 À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.
- 5.2 Pour les fins du présent article le maire suppléant sera considéré occuper les fonctions du maire dans le cas suivant : absence d'agir du maire et remplacement pour une période minimale de 15 jours.
- 5.3 Pour tout remplacement d'une durée moindre que 15 jours le maire suppléant aura droit à une rémunération établie à 150 \$ fixe pour toute séance publique du conseil municipal au cours de laquelle il remplacera le maire.

ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil autre que le maire, est fixée à 5 666.67 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des autres membres du conseil sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

ARTICLE 7 – COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) L'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. s-2-3)* suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;

- b) Le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet évènement;
- c) Le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

ARTICLE 8 – ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

ARTICLE 9 – INDEXATION ET RÉVISION

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

ARTICLE 10 – ALLOCATION DE TRANSITION

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

ARTICLE 11 – RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 12 – APPLICATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 13 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la municipalité.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général

16- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

L'ensemble des membres du conseil, à l'exception de M^{me} Nathalie Simard, déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M.

17- CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS – RAPPORT ANNUEL RELATIFS AUX DONS

Le directeur général dépose l'extrait du registre pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, en regard à tout don, marque de reconnaissance ou d'hospitalité de plus de 200 \$, le tout conformément à l'article 6 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été produite par les élus en regard de cet objet pour la période concernée.

18- CALENDRIER 2020 DES SESSIONS DU CONSEIL

Le directeur général dépose le calendrier des sessions du conseil proposé pour 2020, conformément à l'article 148 du code municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, et établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

273-12-19 À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles séances débiteront toutes à 19 heures 30 :

Lundi 13 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 10 février	Lundi 10 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Lundi 6 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 7 décembre

QUE les séances se tiennent à la salle du conseil de l'édifice municipal;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi.

19- CORRESPONDANCE

Fédération québécoise des municipalités

Lettre relative au renouvellement de l'adhésion pour 2020.

274-12-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'adhésion pour 2020, au coût de 2 278.16 \$ plus taxes.

Fabrique de Saint-Gédéon

Lettre relative au renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial.

275-12-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial, au coût de 80 \$.

Travail de milieu du secteur Sud

Lettre relative au renouvellement de l'entente pour les années 2020, 2021 et 2022.

276-12-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de l'entente pour les années 2020, 2021 et 2022, relative au service de Travail de milieu du secteur Sud, comprenant une contribution de 5 167 \$ pour 2020, laquelle sera majorée de 2 % par année.

Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean

Le plan de répartition des immeubles 2020-2023 est déposé.

20- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie incendie

M^{me} Claire Girard et M. Jean-Sébastien Allard résument la rencontre du 18 novembre dernier. Ils déposent le bilan des appels du mois d'octobre 2019, le calendrier des réunions de 2020 et un document de prévention qui sera dans les journaux.

Comité jardin communautaire

M. Pierre Boudreault informe le conseil que les travaux sont complétés à 90 %.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

277-12-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Le Prisme Culturel (ballet Casse-Noisette) 250 \$
- St-Vincent-de-Paul 250 \$

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay résume la rencontre du 13 novembre dernier. Il a été notamment discuté de l'activité de Noël du 8 décembre prochain et du brunch des bénévoles.

Comité d'embellissement

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du 12 novembre dernier. Il a été notamment discuté de l'activité qui a eu lieu avec la collaboration du Complexe communautaire Grandmont.

C.C.U.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 20 novembre dernier. Il a été notamment discuté de 3 à 4 dossiers qui ont été analysés en plus de la dérogation mineure demandée.

Comité conjoint église

M. le maire résume la rencontre du 18 novembre dernier. Un mandat d'ingénierie a été accordé.

Corporation de développement

M. le maire résume la rencontre du 20 novembre dernier. Il a été notamment discuté des baux des locataires à la Place publique, de l'aménagement pour le Marché public, de la réservation des publicités dans le guide touristique régional 2020 et du budget de 2020.

21- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-12

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

278-12-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-12 au montant de 558 196.05 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	269 341.60 \$
- Déboursés :	304 048.40 \$
- Retenues :	<u>(15 193.95) \$</u>
TOTAL :	558 196.05 \$

22- ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRES

Le rapport budgétaire au 31 octobre est déposé.

23- FERMETURE DE ROUTE EN PÉRIODE HIVERNALE – ENTENTE AVEC LE MTQ

Le MTQ a rencontré la municipalité et un protocole d'entente a été soumis. Par cette entente, le ministère s'engage à rembourser à la municipalité une partie des frais et la fourniture d'équipements, lors de la fermeture de certaines routes en hiver.

La procédure de fermeture de la route est déposée au conseil. Trois points de blocage ont été désigné soit le chemin du Ruisseau, le rang 5 et le rang Belle-Rivière.

279-12-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente concernant la fermeture de route en période hivernale à intervenir avec le ministère des Transports et que le directeur général soit autorisé à signer ladite entente.

24- FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE – TRANSFERT D'UNE SUBVENTION

La municipalité a obtenu une aide de 5 000 \$ de la MRC via le Fonds de développement agroalimentaire pour soutenir le Marché public. La Corporation de développement, qui s'occupe de l'activité et engage la majorité des dépenses, demande à la municipalité de lui transférer cette subvention.

CONSIDÉRANT QU'en avril 2019, la municipalité de Saint-Gédéon a adressé au Fonds de développement agroalimentaire de la MRC Lac-Saint-Jean une demande de subvention de l'ordre de 5 000 \$ visant à « soutenir l'initiative du Marché public, sa consolidation, mais aussi son développement » laquelle demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement figurait à titre de principal partenaire à l'intérieur du projet présenté par la municipalité à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement planifie, gère, opère et développe le Marché public de Saint-Gédéon depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement assume les charges d'exploitation du Marché public de Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement a coordonné, mis en œuvre et réalisé avec succès le projet présenté par la municipalité dans le cadre du Fonds de développement agroalimentaire;

280-12-19 À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire le transfert de la subvention du Fonds de développement agroalimentaire d'un montant de 5 000 \$ à la Corporation de développement économique.

25- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les taux des taxes foncières.

M. Jean-Sébastien Allard dépose le projet de règlement fixant les taux des taxes foncières.

26- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

AVIS DE MOTION

M^{me} Suzy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

M^{me} Suzy Lessard dépose le projet de règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

27- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

28- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

M. Pierre Boudreault dépose le projet de règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

29- MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseil aimerait adresser une motion de félicitations à l'égard de M. Alexis Brunelle-Duceppe.

281-12-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Alexis Brunelle-Duceppe qui a été élu député du comté Lac-Saint-Jean aux dernières élections fédérales.

30- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question concernant la situation des casernes et ce qu'il adviendra de la caserne de Saint-Gédéon. M. le maire répond que le tout est actuellement à l'étude. Rien n'a encore été déposé. Divers scénarios sont à l'étude.
- Un citoyen mentionne qu'il a rencontré le déneigeur et qu'à une certaine adresse, les branches des arbres d'une propriété nuisent à la circulation. Les vérifications seront faites.

32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 26, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général